

La rue, on Partage



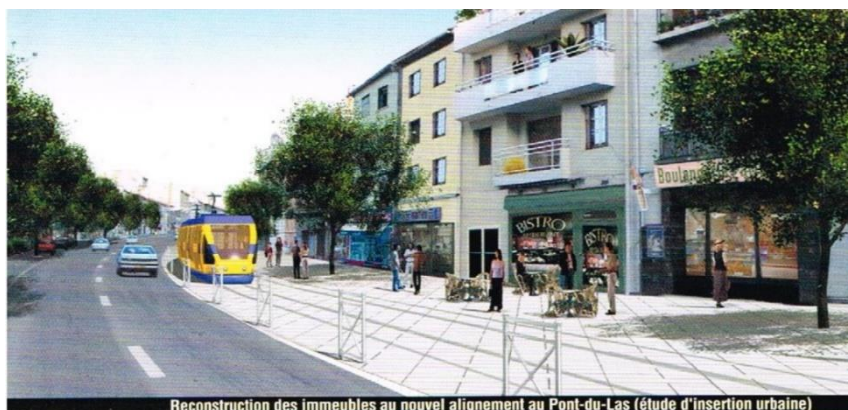
**Bulletin d'information de l'association>
N°83 janvier - mars 2019.**

Droits des piétons, des cyclistes, des usagers des transports en commun.

Éditorial

Les retards ça suffit ! La traversée cyclable et le tram tout de suite !

13 ans que la traversée continue cyclable de Toulon et un tramway sur l'axe est-ouest ont été inscrits au Plan de Déplacements Urbains de l'agglomérationet toujours pas de réalisation. Il est temps que les élus soient à l'écoute des besoins et des demandes de la majorité des citoyens. La démocratie participative doit être mise en place dans la Métropole de Toulon Provence Méditerranée. Pour 2019, nous demandons qu'une commission des déplacements soit créée où siègeraient les principales associations citoyennes et environnementales de la Métropole.
M. Franceschi, président de TVD



Le tramway prévu au Pont du Las en 2005

Le conseil d'administration de Toulon Var Déplacements vous souhaite une bonne et heureuse année 2019 et vous donne rendez-vous à l'assemblée générale du samedi 2 février.

Assemblée Générale 2019 de Toulon Var Déplacements samedi 2 février 2019,

salle polyvalente de la FOL, 68 Avenue Victor Agostini, 83000 Toulon.

8h30 Accueil, café

9h Assemblée générale

11h Conférence débat : « AIR-CLIMAT-MOBILITE » par Sylvain MERCIER, Ingénieur d'AtmoSud

12h30 Repas partagé, sur réservation (environ 15€)

Prochains marquages vélos « bicycode » contre le vol

<https://toulon-var-deplacements.fr/event/marquages-velos>

26 janvier, 14h à 17h, Café Culture 24 rue Paul Lendrin, **Toulon**

2 mars 9h à 12h place des poilus, **Six fours**

9 mars 9h 12h parc de la navale La Seyne, **La Seyne**

Apporter carte d'identité, 8€, et si possible facture d'achat du vélo.

Inscriptions au 06 18 16 31 27



Toulon Var Déplacements 24 rue Paul Lendrin c/o « café culture », 83000 Toulon

LA CORNICHE DE TAMARIS À VÉLO ?

En découvrant l'article de G.Audran, paru dans le Seynois, <https://www.leseynois.fr/metropole-tpm-32-millions-pour-la-corniche-tamaris/> site officiel du magazine municipal de La Seyne : « **Métropole**



TPM : 32 millions pour la corniche », (on serait tenté de lui accorder un **C** majuscule), je me suis dit **Enfin** depuis le temps qu'elle fait rêver ! Quel cycliste n'a jamais espéré y circuler en toute sécurité, le temps d'une simple balade ou quotidiennement pour son parcours domicile – travail. Des associations, des collectifs y ont organisé, animé de nombreuses activités entre marquages « bicycode » et journées du vélo, participé à des réunions, écrit des courriers et même rencontré des décideurs élus ou non... enfin tout ce pourquoi on s'engage et voilà

que...c'est acté ! TVD a demandé à 2 acteurs infatigables animateurs de la cause des vélos ce qu'ils attendaient de cette future réalisation, l'un à St Mandrier pour l'association « Vélo Pour Tous », l'autre à Toulon pour « La Masse Critique » Collectif pour l'essor du vélo à Toulon).

Réponse de Jean Marie :

"Notre association « Vélo Pour Tous » a été créée il y a maintenant plus de 12 ans lors de l'inscription d'une piste cyclable en bord de mer entre les deux quartiers de la presqu'île de Saint Mandrier sur Mer au Plan des Déplacements Urbains (PDU) de Toulon Provence Méditerranée.

Douze années d'un combat incessant auprès des autorités de la République pour leur rappeler que leur décision : la création d'une piste cyclable en bord de mer au PDU de 2005, devait devenir réalité.

Le moins que l'on puisse dire est que les rapports avec l'exploitant du Lazaret et sa tutelle n'ont pas été de tout repos.

« Erreurs », incompréhensions, mauvaise volonté ont marqué ces 12 années.

Nous avons fait sauter un à un les faux obstacles à la réalisation de la piste pour obtenir au final en 2017 que la justice administrative en l'occurrence « La République » mande et ordonne à M le préfet du Var et au ministre des armées » l'exécution de sa décision qui prescrit formellement cette piste cyclable en bord de mer.

En vain ! Le préfet en dépit de la chose jugée vient de déférer au tribunal administratif la décision municipale d'inscrire la piste cyclable au PLU alors que la commune ne fait que respecter une décision de justice sur le fond et définitive.

La réhabilitation de la corniche de Tamaris, lieu magnifique sacrifié à la « bagnole » est du même acabit, immobilisme et irresponsabilité, « c'est pas moi c'est l'autre », marquent depuis de trop nombreuses années ce dossier qui est intimement lié à celui de la piste cyclable de Saint Mandrier dont il assurerait la continuité.

Que pouvons-nous faire ? Croire en l'UTOPIE ?.....Rêvons un peu :

Tous les dimanches et jours fériés, dans un pays où régneraient la concertation et un respect mutuel, un arrêté municipal instaurerait un sens unique sur la corniche de l'Avenue de la Corse Résistante jusqu'aux Sablottes afin de permettre la desserte des seuls riverains.

Sur la moitié de voirie ainsi libérée, promenade piétonne, piste pour vélos et rollers et, à intervalles réguliers, des plateformes plus larges réservées aux chaises longues pour la lecture, la pêche (sans voiture à côté, désolé,) la pratique de la gym, du yoga (quelles belles salutations au soleil !), de la peinture...ou prendre tout simplement le café ou l'apéro.

Disparus le bruit infernal des véhicules, (la corniche est classée parmi les voies les plus bruyantes de l'agglomération), et leur pollution ! Un retour de la corniche à sa splendeur passée.

Trop cher ? Trop difficile à réaliser ? « Les caisses sont vides, on n'a pas d'argent.... ».

Belles excuses pour masquer juste un manque de prise de décision ?

On peut commencer sans un sou avec simplement quelques plots posés sur l'axe central pour délimiter la voirie. Juste une expérience : tous les dimanches et jours fériés pendant trois mois ce printemps avant de faire un premier bilan en juin.

Un zeste de volonté politique non partisane et de courage suffisent pour expliquer à tous un changement qui au départ surement nous dérangerait dans nos habitudes, mais dont tout le monde tirerait très vite le plus grand profit.

Alors qui s'en charge ?

Facebook:

<https://www.facebook.com/La-Corniche-de-Tamaris-presque-sans-voiture/>

<https://www.facebook.com/pistecyclable83430/>

Réponse de Gilles, extraite d'une lettre envoyée au Président de TPM

« ...C'est donc dans ce contexte que nous vous demandons un signe fort en faveur des modes actifs en organisant en 2019 la mise en place d'un événement de sensibilisation : trois heures de circulation apaisée sur la corniche de Tamaris chaque mois.

Il conviendrait, un dimanche après-midi par mois entre 14H et 17H, de mettre en place un plan de circulation attribuant la voie du côté mer pour les piétons et les cyclistes dans les deux sens depuis les Sablettes jusqu'à la porte des chantiers de la Seyne sur Mer. Ce test mensuel aurait l'intérêt de préfigurer une solution simple et économique pour Tamaris à la hauteur de la haute valeur touristique du lieu.

L'objectif à terme serait de proposer cela de deux à quatre fois par mois afin de créer une dynamique positive qui profite tant aux riverains qu'aux commerçants.

Cet événement serait une sorte d'écloserie visant à sensibiliser les plus jeunes qui se tournent trop vite - c'est un phénomène nouveau, généralisé, inquiétant - vers les voitures sans permis. Une sensibilisation qui mettra en avant le vélo comme moyen de transport et qui permettra aussi au moins jeunes de franchir le pas.

Nous vous proposons un premier test du concept le dimanche 27 Janvier, vous pourrez compter sur le dynamisme de tous les acteurs vélo de l'Ouest toulonnais pour animer les premiers tours de roues des mois à venir.

Nous souhaitons que la Métropole organise et mette en place les moyens nécessaires : organisation, balisage, fléchage, barrières, personnel et large communication. Il y aura certes Monsieur le Président un coût mais il s'agit là d'un très faible investissement au regard des multiples retombées positives que vous pourrez en attendre.

Nous ne doutons pas que vous saurez répondre aux attentes des citoyens toujours plus nombreux, qui s'impliquent pour la transition de la Métropole et s'inquiètent fortement des alertes sur le climat...»



Vivement qu'on puisse passer du **Enfin.....** au **Bravo** et **Merci à son inauguration !**

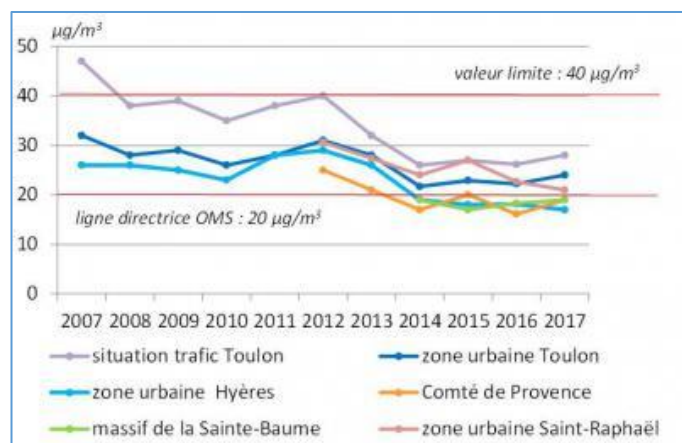
Patrice, commission vélo TVD

Comment respirer mieux à Toulon ?

Au regard des résultats de la Qualité de l'Air selon ATMOSUD, en 2017, on constate, que cette qualité ne s'améliore plus vraiment depuis 5 ans environ, notamment en zone de trafic routier pour l'OXYDE D'AZOTE, gaz irritant émis par les moteurs thermiques.

De même pour les Particules Fines (classées cancérogènes) qui restent au-dessus des normes OMS, en zone de trafic mais également en zone urbaine ou péri urbaine. C'est pourtant ce niveau de norme qu'il faudrait atteindre pour éviter les morts prématurées attribuées à la pollution. (48000 morts prématurées en France/an)

Tendance des concentrations en PARTICULES FINES dans le Var depuis 2007 :



On voit sur ce graphique que depuis 2014, les taux de PM10 restent au-dessus de la valeur directrice de l'OMS ($20\mu\text{g}/\text{m}^3$) et ont même légèrement augmenté en zone trafic et en zone urbaine toulonnaise.

Concernant, la pollution à l'OZONE, gaz irritant, résultant de la combinaison des polluants primaires sous l'effet des radiations solaires, 100 % des varois ont été exposés à un dépassement de la valeur cible de $120\mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2017. L'ozone est responsable d'une pollution chronique environ 6 mois de

l'année.

Cette tendance se confirme en 2018. Par exemple, concentrations horaires maximales en ozone pour la journée du 01/08/2018 :

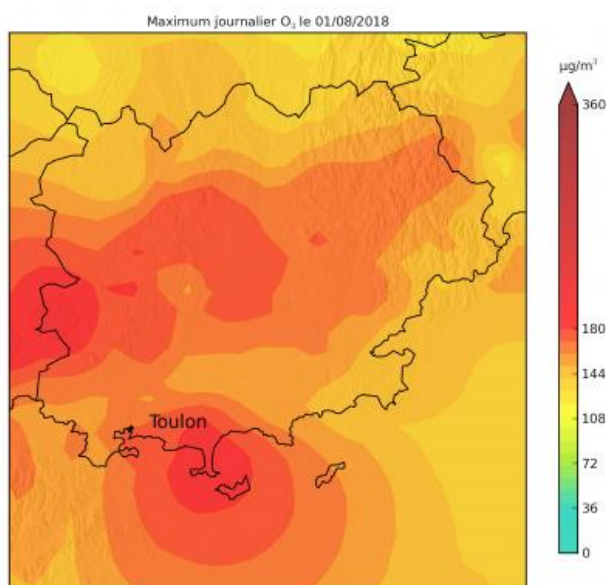
4 épisodes de pollution à l'ozone ont eu lieu les 1^{er}, 2, 5 et 23 août : $208\mu\text{g}/\text{m}^3$ à Toulon, $205\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur le massif de la sainte Baume et $190\mu\text{g}/\text{m}^3$ à Hyères

2 procédures d'alerte ont été déclenchées, accompagnées de mesures d'urgences prises par la préfecture.

Rappel : Seuil d'information pour l'ozone : $180\mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$

Seuil d'alerte pour l'ozone : $240\mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$

Source AtmoSud



Pour TVD, ces résultats illustrent une réalité. Les baisses des polluants NO_2 et PM 10 observées entre 2007 et 2014 correspondent principalement au renouvellement du parc automobile avec les nouvelles normes, euro 5 et euro 6 imposées aux moteurs de ces véhicules. Mais les taux stagnants ou même en légère augmentation depuis cette date, semblent montrer une augmentation du trafic.

Ce qui démontre que les mesures prises pour lutter contre la pollution liée aux déplacements et transports ne sont pas efficaces et ne respectent pas les objectifs de Qualité de l'Air inscrits dans le Plan Climat Energie Régional et le Plan de Protection de l'Atmosphère. A commencer par le PDU qui devrait réajuster son objectif vélo à un niveau au moins équivalent à l'objectif national qui est de 9% dans le plan vélo.

Vincente Chastel, Responsable commission environnement TVD